

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 30 mai 2022

L'an deux mil-vingt deux, le 30 mai, 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

Date de la convocation :
26.05.2022

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date d'affichage :

Présents: Mme Levillain Elisabeth,; Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Ossemont Glenn, Guillaume Pastre, M. Lebastard Frédéric et François Scelles

07.06.2022

Excusé : Fages Florence

2022 / 016

Absent : M. Maxime Lamour

M.Pastre Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Convention FREDON

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'adhésion de Isigny-Omaha-Intercom avec le FREDON NORMANDIE, pour la lutte collective contre le frelon asiatique, la commune de Noron-la-Poterie bénéficie des actions d'animation du FREDON NORAMNDIE.

Le maire propose donc au conseil municipal de renouveler la convention avec le FREDON NORMANDIE, pour une durée de 3 ans afin de bénéficier des ces actions dans le cadre du plan de lute collective.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide** :

- de renouveler la convention avec le FREDON NORMANDIE
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 3 juin 2022

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture
le 07.06.2022
et publication ou notification
du 07.06.2022

